

Réchauffement climatique et bassin Loire-Bretagne : un plan d'adaptation et une consultation

Lors du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau qui s'est déroulé à Rennes les 25 et 26 janvier, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a présenté un plan d'adaptation au changement climatique dans le bassin Loire-Bretagne. Objectif : sensibiliser et inciter à agir pour les années à venir. Il va être soumis à consultation jusqu'au 15 avril 2017.

Le réchauffement climatique est déjà à l'œuvre dans le monde, mais aussi dans le bassin Loire-Bretagne. On estime ainsi que la température de l'eau de la Loire a augmenté de un degré ces dernières années, et l'on s'attend à ce qu'elle progresse d'encore un ou deux degrés dans les années à venir. C'est dans cette perspective, afin de s'adapter aux mieux à cette situation nouvelle, que le Comité de Bassin Loire-Bretagne a lancé la construction d'un Plan d'Adaptation du Bassin au Changement Climatique. Un plan qui ne se substituera pas au Sdage (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) actuel, qui comprend déjà des mesures liées à l'adaptation au changement climatique et à l'anticipation de ses effets. Il s'agit ici d'un plan qui est non-réglementaire, instauré de façon volontaire, et qui se veut « une initiative pour mobiliser les acteurs sur le territoire », selon Martin Guitton, directeur de l'Agence Loire-Bretagne. Il s'inspire du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, et intègre des travaux

menés aussi bien dans le cadre du Sdage que dans le cadre du Plan de Gestion des Risques d'Inondations sur le bassin, des Schémas Régionaux Climat-Air - Energie ou des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET).

Concrètement, le Plan d'Adaptation du Bassin au Changement Climatique propose dans un premier temps de faire un diagnostic pour évaluer la vulnérabilité des territoires du bassin, selon quatre points de vue : disponibilité en eau, bilan hydrique des sols à la fin de l'été, biodiversité des milieux aquatique et capacité d'autoépuration des milieux aquatiques. Suite à ce diagnostic, le Comité de Bassin pourra proposer des exemples d'actions, selon cinq grand axes : qualité de l'eau, milieu aquatique et biodiversité, quantité d'eau, inondations et submersions marines, et gouvernance. « Le but est qu'on arrive à des actions faites « sans regret » et à éviter toute « maladaptation » », selon Joël Pelicot, Président de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce plan va être soumis à une consultation, afin de le co-construire avec les acteurs de l'eau. Celle-ci, qui a débuté le 15 janvier, s'achèvera le 15 avril 2017. Chacun pourra y apporter sa contribution via un site internet dédié.

Pour aller plus loin

<http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/des-eaux-en-bon-etat/sadapter-au-changement-climatiqu.html>